



Succession et renvoi d'audience

Par **monique12**, le **26/01/2013** à **11:22**

bonjour

Pouvez vous me donner la signification de la phrase suivante:

Le dossier a fait l'objet d'un renvoi à l'audience du.....

pour dépôt des conclusions du Conseil du Notaire avec injonction.MERCI d'avance.

Par **trichat**, le **27/01/2013** à **14:30**

Bonjour,

C'est la date à laquelle sera jugée votre affaire, apparemment parce que le notaire (ou son avocat) n'a pas déposé ses conclusions (les éléments à faire valoir au cours du procès).

Cordialement.